

Aménagement des Epreuves d'Examens et de Concours
(AEEC)

BILAN ORTHOPHONIQUE

À destination du médecin désigné par la CDA PH

A transmettre sous
pli cacheté
«Confidentiel»

Coordonnées de l'orthophoniste :

Date du Bilan : *(Le bilan doit dater de moins d'un an afin d'être recevable)*

Objet du Bilan :

Anamnèse : *naissance prématurée ? Troubles de la vision ou de l'audition connus, traités ou non ? Un test psychométrique a-t-il été pratiqué ? Depuis quand l'élève est-il suivi pour ses difficultés ou troubles ? Quelle a été l'évolution observée au cours de la prise en charge ? Etc...*

Bilan : *les résultats sont cotés (les écarts à la norme en déviations standards par rapport à l'âge ou au niveau scolaire doivent y être notés)*

Les tests utilisés doivent y être précisés et accompagnés des étalonnages pour l'interprétation :

1. langage oral

2. lecture : voix haute et lecture silencieuse ;

- ✓ Niveau de lecture / âge de lecture :
- ✓ Vitesse de lecture :
- ✓ Type d'erreurs :
- ✓ Compréhension de lecture :

3. écrit :

- ✓ Orthographe phonétique, lexicale et grammaticale
- ✓ Graphisme

4. Attention

5. Mémoire

6. Troubles associés éventuels, comportement, motivation, projets...

Conclusions de l'orthophoniste :

Prise en charge rééducative :

Aide matérielle :

Aide humaine :

Date : le
SIGNATURE

Il s'agit ici d'un « document cadre » : la rédaction de votre bilan est libre, cependant votre compte-rendu devra comporter les éléments demandés sur cette trame afin que le médecin désigné par la CDA PH puisse évaluer la situation actuelle du candidat en termes de besoin(s) d'aménagement(s).